

PREFECTURE DE LA SARTHE
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public relative à la demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle (PY 32) située au Mans, en vue de la réalisation d'une piste de BMX, présentée par Mme Caroline BRICHET, représentant la société CENOVIA CITES, a été organisée du 8 juillet 2019 au 23 juillet 2019 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DCPPAT 2019-0149 du 8 juillet 2019.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.